



COMMUNIQUÉ
Paris, le 31/03/2025

PERMIS DE CONDUIRE : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » S'OPPOSE À LA VISITE MÉDICALE OBLIGATOIRE ET INVITE LES USAGERS À SIGNER LA PÉTITION EN LIGNE « TOUCHE PAS À MON PERMIS ».

Aujourd'hui, lundi 31 mars 2025, le quotidien *Le Parisien/Aujourd'hui en France* révèle le dépôt prochain d'une proposition de loi à l'Assemblée nationale, visant à imposer un examen médical préalablement à l'obtention du permis de conduire, puis tout au long de la vie de l'automobiliste pour garder son droit à la conduite.

« 40 millions d'automobilistes » s'oppose fermement à la remise en question du principe fondamental du permis de conduire à vie. L'association appelle les usagers à signer la pétition en ligne « Touche pas à mon permis » et demande une vraie réflexion gouvernementale autour de la problématique du « Vieillir et Conduire », pour préserver la mobilité et la sécurité des seniors au volant.

[Pour signer la pétition en ligne « Touche pas à mon permis », cliquez ici.](#)

La remise en question d'un principe fondamental

Pour Pierre Chasseray, délégué général de « 40 millions d'automobilistes », cette proposition de loi remet en question un principe fondamental : le permis de conduire à vie. Aujourd'hui, le permis de conduire est indispensable au quotidien pour de nombreux citoyens pour répondre à leurs besoin de mobilité, en particulier dans les territoires où les transports en commun et le vélo ne constituent pas des solutions adaptées.

« Est-ce qu'on repasse son bac tous les 15 ans ? Non ! Le permis de conduire est un diplôme, un droit acquis qui ne peut et ne doit être remis en question qu'en cas de non-respect répété des règles imposées par le Code de la route. Dans ce cas, on perd les points qui confèrent sa validité au permis de conduire, ou bien la Justice décide de l'annulation du permis en raison d'une infraction particulièrement grave. Mais il serait intolérable d'apposer une date de péremption sur le permis de conduire », estime Pierre Chasseray.

Des dispositifs déjà en place

D'autre part, l'association rappelle que des dispositifs existent déjà pour les situations qui nécessitent un avis médical : la famille d'un conducteur qui estime la poursuite de la conduite dangereuse peut le signaler à l'autorité compétente, les permis de conduire spéciaux (poids lourds, transports en commun...) exigent déjà une visite médicale périodique pour le renouvellement, les commissions médicales des permis de conduire imposent des tests médicaux et psychotechniques afin de contrôler les aptitudes des automobilistes qui commettent certaines infractions particulièrement dangereuses (conduite sous l'emprise de l'alcool ou des stupéfiants) ou qui présentent certaines pathologies qui nécessitent un suivi dans le temps ou une restriction du droit à la conduite.

« Aujourd'hui, le permis de conduire, c'est avant tout du lien social : c'est se rendre au travail, c'est aller chercher ses enfants ou petits-enfants à l'école, c'est aller faire les courses, c'est aller voir ses amis ou sa famille... Bref, c'est indispensable ! Nous ne pouvons pas ouvrir la voie à la fin du permis de conduire valable à vie et placer ainsi une épée de Damoclès au-dessus de la tête de chaque automobiliste. Commençons par rendre plus efficaces les procédures qui existent pour les usagers qui en ont un besoin avéré, avant d'imposer à tous de se soumettre à des visites médicales qui seront, pour la majorité des personnes, inutiles et coûteuses », explique Philippe Nozière, président de l'association.

Une pétition pour s'opposer et une main tendue pour réfléchir au « Vieillir et Conduire »

Pour contrer cette proposition de loi, « 40 millions d'automobilistes » relance la pétition [« Touche pas à mon permis »](#) et appelle tous les usagers qui s'opposent à la remise en question perpétuelle du permis de conduire à se porter signataires.

Il n'est pas normal que le permis de conduire puisse soudainement être remis en cause, sans avoir commis d'infraction, quels que soient l'âge, les types de déplacements, et quels que soient les antécédents en matière de conduite.

[Pour signer la pétition en ligne « Touche pas à mon permis », cliquez ici.](#)

Cependant, l'association reconnaît la nécessité de réfléchir à un meilleur accompagnement des seniors au volant et, de façon plus générale, des usagers dont les capacités à conduire peuvent décliner. Il convient de penser à des dispositifs complémentaires, non coercitifs, qui permettraient à chacun de préserver à la fois sa mobilité et la sécurité de tous.